



LYON • 28 octobre 2024

CSE TER AURA FLASH CSE Octobre 2024

CSE DU 25 OCTOBRE 2024

Dans un courrier unitaire en date du 22 octobre 2024, l'UNSA-Ferroviaire et trois autres Organisations syndicales, ont demandé le report du point 10 de l'ordre du jour sur «l'avis de concession pour la mise en concurrence du lot Auvergne et la première information obligatoire à l'attention des salariés de la BU TER AURA». En effet nous n'avons pas reçu les documents afférents à ce dossier dans les délais réglementaires. En conséquence un CSE extraordinaire devrait avoir lieu rapidement.

Concernant les recrutements, et plus particulièrement pour les ASCT, la direction nous indique avoir déjà rempli ses objectifs à fin septembre avec 76 nouvelles embauches. D'ici à la fin d'année, il devrait y en avoir 35 de plus. L'UNSA-Ferroviaire restera très attentive à la réalisation effective de ces embauches.

CONSULTATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU CENTRE DE PRODUCTION AUVERGNE / MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE.

La Direction nous explique que le projet de regrouper les métiers de la conception en Auvergne date d'au moins deux ans afin de tous travailler sur le même site et de se préparer à la concurrence. La volonté de se rapprocher du bureau de commande a motivé la Direction dans le choix du bâtiment 54 de la gare de Clermont-Ferrand, essentiellement pour des raisons d'économies.

L'UNSA-Ferroviaire a suivi de près l'ensemble des projets successifs ainsi que la montée en stress des agents concernés par ce changement géographique. Les nouveaux locaux manquent de place et ne permettent pas du tout l'accès aux PMR. En réponse à ce que nous comparons à de la discrimination, la Direction explique qu'elle n'a pas d'obligation sur un bâtiment qui n'était déjà pas accessible aux PMR et que s'il y a un postulant ce sera au cas par cas ! Mais comment ?

L'UNSA-Ferroviaire a voté CONTRE ce projet et restera très vigilante sur les risques psycho-sociaux engendrés par cette réorganisation.

TEMPÊTES SUR LA LIGNE LYON - ST ETIENNE !

Le Direction fait le point sur les deux tempêtes qui ont touché notre région : Kirk le 9 octobre et Leslie le 17 octobre, dont la dernière a coupé la ligne entre Lyon et St-Etienne. Des liaisons routières de substitutions sont mises en place et évoluent selon les préconisations de Réseau. L'UNSA-Ferroviaire s'inquiète du manque d'information vis à vis des usagers, du nombre insuffisant d'autocars mis à disposition, de la saturation du COP lors des situations de crises et de la gestion des agents roulants et sédentaires.

L'UNSA-Ferroviaire s'interroge également sur la sous-traitance et la maîtrise de la végétation, de l'incidence sur la stabilité des talus et sur l'anticipation à accéder rapidement aux chantiers.

DÉCLARATION LIMINAIRE

La déclaration liminaire de l'UNSA dans son intégralité.

Scannez moi !

La déclaration consultation AUVERGNE.

Scannez moi !



UNSA-FERROVIAIRE

CSE DU 11 OCTOBRE 2024 (SEPTEMBRE 2024)

Le CSE prévu le 26 septembre a été reporté à différentes reprises et s'est finalement tenu le 11 octobre 2024, à quelques jours du second CSE du 26 octobre. C'est après le départ de la plupart des Organisations Syndicales suivant la lecture de leur déclaration liminaire que la délégation **UNSA-Ferroviaire** reprend provisoirement le secrétariat du CSE le temps de traiter le point 4 de l'ordre du jour (Désignation d'un Représentant de Proximité).

L'**UNSA-Ferroviaire** a demandé à ce que soient remis à l'ordre du jour du prochain CSE les points sur la dénonciation des parcours professionnels des ASCT du bassin lyonnais et du bassin alpin. Dans son courrier du 11 octobre 2024, la direction considère comme traité l'ensemble des points et des questions inscrits à l'ordre du jour du fait de l'absence de secrétaire du CSE.

Dans sa déclaration liminaire, l'**UNSA-Ferroviaire** a développé deux points importants :

LE CYBERHARCÈLEMENT

Les agents roulants ou sédentaires en contact avec la clientèle sont souvent pris en photo ou en vidéo à leur insu et les images sont diffusées sur les réseaux sociaux. L'**UNSA-Ferroviaire** condamne ces pratiques qui s'apparentent à du cyberharcèlement et s'inquiète de l'augmentation de ce type de faits.

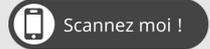
L'**UNSA** exige de l'entreprise qu'elle réalise une communication de soutien et qu'elle fournisse un mode opératoire clair aux agents avec des éléments de langage à disposition de tous les salariés.

LES «CAMÉRAS-PIÉTON»

À la suite de la dissolution de l'assemblée nationale, les travaux parlementaires ont tous été suspendus, dont ceux concernant la demande d'une loi afin de pérenniser l'utilisation de la caméra-piéton. De ce fait, le port et l'utilisation de la caméra-piéton sont suspendus depuis le 1er octobre et jusqu'à nouvel ordre pour l'ensemble des agents.

L'**UNSA-Ferroviaire** demande que des mesures soient prises pour protéger les salariés comme par exemple le déploiement des agents dans les gares et les trains. La suspension de l'expérimentation doit aussi permettre de mettre en place de nouvelles mesures de prévention.

COMPLÉMENTS DE LECTURE



La déclaration liminaire de l'**UNSA** dans son intégralité.



L'**UNSA-Ferroviaire** reste à votre écoute.

Pensez à contacter vos élus pour toute interrogation.

Marta HERAUD (DDO) - 07.61.51.84.56

Cécile MOUSSET (DDL Krono) - 07.78.25.13.59

Pascal LAFONTAINE (DDL Alpes) - 07.61.83.64.86

Aurélié ALBAN (DDO) - 06.21.52.19.25

Anne JACQUIOT (DMRC) - 06.24.49.43.59

Pierre MARTIN (DTER) - 06.29.85.20.99

Emmanuelle GIRAUD (DMRC) - 06.23.45.62.51

Valérie COLOMB (DDL Citi) - 06.12.98.62.25

Stéphane GIROUD (DDO) - 06.11.55.22.30

Emmanuel BACHELOT. RS (DDO) - 06.69.69.81.14

Prochain CSE : 28 novembre 2024

UNSA FERROVIAIRE RHONE-ALPES
45, rue Ste Geneviève - 69006 LYON
ur.lyon@unsa-ferroviaire.org



UNSA FERROVIAIRE ALPES
371, chemin de la Rotonde
73000 CHAMBERY
ur.chambery@unsa-ferroviaire.org